

2014-3160
2015-06-01



Bayer CropScience

VIOS G3^{MC}

GROUPE	2	27	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

HERBICIDE EN SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES GRAMINÉES ANNUELLES ET DES
MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE
GRANDE CULTURE

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

GARANTIE : thiencarbazone-méthyle 68 g/L
tembotrione 345 g/L

CONTIENT DU 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE À RAISON DE 0,005 %
ET 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,005 % ou 1,2-
BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,04 % À TITRE D'AGENTS DE
CONSERVATION

N° D'HOMOLOGATION 29643 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
d'intervention d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter ce qui suit : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériel imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle, chaussures et chaussettes. De plus, les travailleurs doivent porter de l'équipement de protection oculaire (lunettes de protection) lors des opérations de mélange et de chargement. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été arrosés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Se référer à l'étiquette complète, **SÉCURITÉ ET MANUTENTION (Section 3) pour des RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES UTILISATEURS** additionnelles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Se référer au MODE D'EMPLOI (Section 9.3) pour des PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES additionnelles et respecter les zones tampons indiquées.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer sous le point de congélation. Bien secouer avant d'utiliser. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination. Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine et le garder fermé. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité. Pour prévenir la contamination entreposer ce produit à l'écart d'alimentations de consommation humaine ou animale, des autres pesticides, nourritures, semences ou les engrais.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, le contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Sac/contenant non recyclable :

1. Rincer à fond le sac de plastique vide, ou rincer le contenant vide trois fois et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le sac/contenant de plastique vide inutilisable.
4. Éliminer le sac/contenant de plastique conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

^{MC} VIOS G3 est une marque de commerce de Bayer.



Bayer CropScience

VIOS G3^{MC}

GROUPE	2	27	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

HERBICIDE EN SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES GRAMINÉES ANNUELLES ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

GARANTIE : thiencarbazon-méthyle 68 g/L
tembotrione 345 g/L

CONTIENT DU 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE À RAISON DE 0,005 % ET 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,005 % ou 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,04 % À TITRE D'AGENTS DE CONSERVATION

N° D'HOMOLOGATION 29643 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro d'intervention d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :	Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	AVIS 1
	LE PRODUIT 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS 3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES 4
	PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS 5
	ENTREPOSAGE 6
	ÉLIMINATION..... 7
MODE D'EMPLOI	CULTURES ET MAUVAISES HERBES 8
	CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION 8.1
	TAUX D'APPLICATION, MÉLANGES EN CUVE ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES 8.2
	RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE 8.3
	INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI 9
	RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE 9.1
	ÉPANDAGE AU SOL..... 9.2
	PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADDITIONELLES, GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS 9.3
	ROTATION DES CULTURES 9.4
	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE-AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ 10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE 11
	NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR 12
	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE 13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SECTION 2 – LE PRODUIT

VIOS G3^{MC} est un herbicide de postlevée qui fournit une suppression résiduelle de certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture.

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter ce qui suit :

- Une chemise à manches longues et un pantalon long
- Gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériel imperméable comme le polyéthylène ou le chlorure de polyvinyle
- Chaussures et chaussettes
- De plus, les travailleurs doivent porter de l'équipement de protection oculaire (lunettes de protection) lors des opérations de mélange et de chargement.

Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été arrosés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si le produit antiparasitaire pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Appliquer aux cultures agricoles seulement, lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible.

	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Se référer au MODE D'EMPLOI (Section 9.3) pour des PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES additionnelles et respecter les zones tampons indiquées.

SECTION 6 - ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer sous le point de congélation. Bien secouer avant d'utiliser. Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination. Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine et le garder fermé. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité. Pour prévenir la contamination entreposer ce produit à l'écart d'alimentations de consommation humaine ou animale, des autres pesticides, nourritures, semences ou les engrais.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, le contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Sac/contenant non recyclable :

1. Rincer à fond le sac de plastique vide, ou rincer le contenant vide trois fois et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le sac/contenant de plastique vide inutilisable.
4. Éliminer le sac/contenant de plastique conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

VIOS G3 DOIT ÊTRE UTILISÉ EN POSTLEVÉE DANS UN MÉLANGE EN CUVE AVEC LIBERTY OU DES HERBICIDES AU GLYPHOSATE UNIQUEMENT POUR UTILISATION DANS LE MAÏS LIBERTYLINK OU TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. Ce mélange en cuve DOIT ÊTRE appliqué en postlevée sur le maïs de grande culture lorsque celui-ci est aux stades de croissance indiqués.

CULTURE	STADE DE CROISSANCE	OBSERVATIONS
Maïs de grande culture*	Les cultures peuvent être traitées entre le stade de croissance 1 feuille et le stade 6 feuilles (BBCH 11 à 16)	<ul style="list-style-type: none">• *Uniquement les variétés de maïs LibertyLink ou tolérant le glyphosate.• Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress lié à des conditions climatiques extrêmes, au gel, à un faible degré de fertilité, à la sécheresse, au sol saturé d'eau, aux dommages causés par la maladie ou les insectes, à défaut de quoi la culture peut subir des dommages.

8.2 TAUX D'APPLICATION, MÉLANGES EN CUVE ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

VIOS G3 fourni une suppression résiduelle de mauvaises herbes à feuilles larges et graminées lorsqu'il est mélangé en cuve avec le LIBERTY ou l'un des herbicides au glyphosate étiquetés. Consulter l'étiquette appropriée du produit d'association pour obtenir d'autres instructions sur le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes additionnelles non indiquées sur la présente étiquette. Toujours respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

TAUX D'APPLICATION

Produits	Taux	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
VIOS G3 Herbicide avec Liberty 200SN Herbicide	110 mL/ha 2,0 – 2,5 L/ha ¹	Pour la suppression résiduelle de Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles : Chénopode blanc Amarante à racine rouge Renouée liseron Renouée persicaire Moutarde sauvage Ortie royale Stellaire moyenne Laiteron rude
VIOS G3 Herbicide avec Roundup Weathermax ou Roundup Ultra 2 ou Touchdown TOTAL ou Glyphos Soluble Concentrate ou Vantage Plus ou Vantage Plus Max	110 mL/ha 1,67 L/ha 1,67 L/ha 1,8 L/ha 2,5 L/ha 2,5 L/ha 2,5 L/ha	Petite herbe à poux Abutilon Morelle noire de l'est Amaranthe rugueuse ² Grande herbe à poux Graminées annuelles : Sétaire verte, Sétaire glauque, Échinochloa pied-de-coq, Panic capillaire Digitaire sanguine

- 1 Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour connaître le tableau de mauvaises herbes/doses d'application.
- 2 Comprend les biotypes résistant aux ALS.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

VIOS G3 fourni une suppression résiduelle de mauvaises herbes. Consulter l'étiquette du produit d'association pour les intervalles spécifiques de résistance au délavage par la pluie.

SECTION 9 – INSTRUCTIONS D'APPLICATION et LIMITES D'EMPLOI

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- VIOS G3 DOIT ÊTRE utilisée en postlevée dans un mélange en cuve avec LIBERTY ou des herbicides au glyphosate étiquetés.
- Faire seulement UNE SEULE application de VIOS G3 sur le maïs durant une saison de croissance.
- Appliquer VIOS G3 selon les conditions environnementales favorables, et reporter l'application quand la culture subit un stress; y compris le dommage causé par des épandages d'herbicides antérieurs.
- Pour réduire le risque de dommages à la végétation non ciblée, appliquer VIOS G3 si le risque de dérive est minimal.
- La gestion prudente de la dérive de pulvérisation et du nettoyage du réservoir est nécessaire (consulter la section 9.3 - GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION et la section 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR).
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées

9.2 ÉPANDAGE AU SOL

ÉPANDAGE AU SOL

- Appliquer avec de l'équipement terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Appliquer VIOS G3 à la volée, dans au moins 150 L d'eau/ha, à une pression de pulvérisation de 175 à 275 kPa.
- Il est essentiel d'assurer une bonne couverture pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Choisir des buses et une pression permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de pulvérisation peuvent être utilisées afin de réduire la dérive pourvu que le volume de pulvérisation par hectare (L d'eau /ha) soit augmenté pour maintenir le degré de couverture des mauvaises herbes.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir une couverture optimale en postlevée. Ne pas utiliser de buses qui produisent des gouttelettes de pulvérisation FINES (p. ex., buses à jet conique) ou TRÈS GROSSES (p. ex., buses à miroir).

- La hauteur de la rampe doit être fonction de la hauteur de la culture (au moins 33 centimètres au-dessus du couvert végétal de la culture).
- Une agitation appropriée doit être maintenue dans le réservoir pour que le produit reste dispersé.

9.3 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADDITIONNELLES, GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS

Précautions environnementales :

- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et milieux humides), habitats estuariens ou marins.
- L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur les surfaces à pente modérée à prononcée, sur les sols compactés ou sur l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Gestion de la dérive de pulvérisations :

- La dérive de pulvérisation peut endommager les cultures ou la végétation non ciblées. C'EST À L'OPÉRATEUR QU'IL REVIENT D'ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION AU SITE D'APPLICATION.
- Pour éviter la dérive de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h ou durant les périodes d'inversions de températures. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques, la vitesse ou la direction du vent peuvent provoquer la dérive vers des zones non ciblées.
- La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive consiste à utiliser les plus grosses gouttelettes procurant une couverture suffisante et une suppression des mauvaises herbes. L'utilisation de gouttelettes de plus grande taille réduit le potentiel de dérive, mais pas si des conditions environnementales défavorables prévalent (p. ex., direction du vent vers des zones sensibles ou vent soufflant à plus de 15 km/h).
- Pour réduire le risque de dérive de pulvérisation, choisir des buses et des pressions permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de pulvérisation peuvent être utilisées pour réduire le risque de dérive; toutefois, le volume d'application par hectare (L d'eau par hectare) doit être augmenté afin de maintenir la couverture et le degré de suppression des mauvaises herbes.

- Appliquer uniquement ce produit lorsque le risque de dérive vers des zones sensibles adjacentes (p. ex., zones résidentielles, plans d'eau, habitat reconnu pour ses espèces menacées ou en voie de disparition, cultures non ciblées) est minimale (p. ex., lorsque le vent souffle à 15 km/h ou moins, dans la direction opposée à celle des zones sensibles).
- Pulvérisation agricole : Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les grands pâturages libres, les zones riveraines et la végétation arbustive), ainsi que des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour protéger:				
		Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	Maïs de grande culture	1	1	1	1	10

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de VIOS G3. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de VIOS G3, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et toujours respecter l'intervalle de replantation le plus long.

Replantation immédiate*	4 mois	10 mois	22 mois
Maïs de grande culture	Blé d'hiver	Avoine Blé de printemps Canola Haricot sec Luzerne Orge de printemps Pois de grande culture Soja	Betterave à sucre Pomme de terre Tomate

* Si le maïs traité avec VIOS G3 est perdu en raison des conditions environnementales et qu'un resemis est nécessaire, le maïs de grande culture peut être resemé immédiatement.

SECTION 10 – DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage (ensilage) dans les 45 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le grain ou le fourrage dans les 89 jours suivant l'application.
- NE PAS pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.
- Si un mélange en cuve est utilisé, toujours respecter les délais maximums indiqués sur les étiquettes de tous les produits d'association.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

VIOS G3 doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. VIOS G3 est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant d'ajouter VIOS G3 dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (voir la Section 12 – «Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau, et débiter l'agitation ou la dérivation.
2. Ajouter la quantité appropriée de VIOS G3, tel qu'indiqué à la Section 8, directement dans le réservoir du pulvérisateur. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter ensuite le produit d'association.
4. Remplir le réservoir du reste d'eau nécessaire.
5. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application de VIOS G3, car le produit risque de se déposer sans agitation. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure, reprendre l'agitation pendant au moins 10 minutes avant d'appliquer.

Appliquer les bouillies de VIOS G3 dans les 24 heures suivant le mélange afin d'éviter toute dégradation du produit.

SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de VIOS G3, procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Purger le réservoir complètement, puis laver le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Purger de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique par 100 litres de rinçat). Remplir le reste du réservoir d'eau. Agiter/recirculer et faire circuler dans la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Purger le réservoir complètement.
3. Répéter l'étape 2.
4. Enlever les buses et les tamis et les tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Purger le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Vérifier si le réservoir comporte toujours des résidus visibles. Le cas échéant, répéter l'étape 2.
7. Éliminer le rinçat conformément à la réglementation provinciale.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

SECTION 13 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que VIOS G3 contient un herbicide appartenant à fois au groupe 2 et au groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à VIOS G3 et à d'autres herbicides du groupe 2 et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner VIOS G3 ou les herbicides des groupes 2 et 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance..
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou appeler au 1-888-283-6847.

^{MC} VIOS G3 est une marque de commerce de Bayer.

Tous les autres produits indiqués sont des marques déposées ou des marques de commerce de leurs sociétés respectives.